

36

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 28 juin 2005 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 10***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MME LEMBERGER		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MME FISCHER-		

Invités :*MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.****Excusés :** MM WALTER, KENNEL, TROG, Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Mme Dominique ROMAIN-CARCY et M STURM (présent au débat n° 1, a quitté la salle à 20 heures)***6) Etude Pré-opérationnelle d'OPAH**

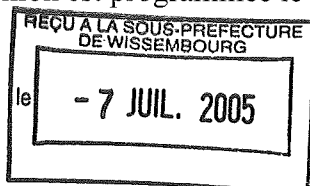
- Le point sur la démarche.

Présenté par M. Guy HUSSON,

Connaissant le marché locatif, actuellement en manque de logements, une étude pré-opérationnelle d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est en cours. Permettant, ainsi, d'apporter des aides aux propriétaires pour les travaux d'amélioration au logement locatif, cette subvention, financée par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) est variable, suivant l'état du logement. En phase d'élaboration par le bureau d'étude ARIM, qui a été retenu pour un montant de 14.695 € HT, et qui va nous soumettre un rendu à l'automne, comprenant : le nombre de logements disponibles (estimés à 400 immeubles), leur état de délabrement, la solvabilité du propriétaire etc...

Ensuite, les Communautés de Communes vont délibérer, afin d'adhérer au système ou pas.

Une réunion est programmée le 7 juillet à 18 heures à BIBLISHEIM.



- Création d'une commission Habitat.

Elle aura pour mission première, la participation aux réunions de l'OPAH. La commission « Habitat » se compose de :

Armand BRACONNIER

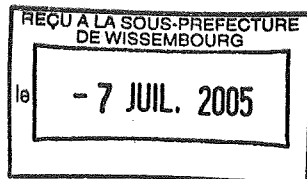
Bernard MORI

Alfred STURM

Alfred KREISS

Paul SCHIELLEIN

Evelyne FISCHER



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 4 juillet 2005

Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Armand Braconnier".

